



DOSSIER [L'argent libyen de Sarkozy](#)

## Procès en appel des financements libyens : les faux calculs de Nicolas Sarkozy

L'ancien président a affirmé avoir découvert un système de rétrocommissions qui met à mal tout l'édifice de l'affaire libyenne. « Mediapart » s'est plongé dans les pièces fournies par sa défense, ainsi que dans le dossier d'instruction, les archives numériques de l'intermédiaire Ziad Takieddine et ses comptes bancaires, pour le vérifier. Révélations.

[Fabrice Arfi](#) et [Karl Laske](#)

1 mai 2026 à 08h26

D'après Nicolas Sarkozy, c'est la révélation d'« *un scandale dans le scandale* » et « *un tournant considérable* » dans le procès des financements libyens. En un mot : la preuve de son innocence. L'ancien chef de l'État a voulu faire sensation, mercredi 29 avril, à la barre de la cour d'appel, en pensant avoir mis au jour ce qu'il nomme un « *système de rétrocommissions* » orchestré par l'intermédiaire Ziad Takieddine au profit de la famille du numéro deux du régime libyen, Abdallah Senoussi, annihilant ainsi les soupçons de corruption et de financement illicite de campagne qui le visent.

Nicolas Sarkozy a rivalisé d'expressions indignées pour décrire l'épaisseur de sa colère à la cour. « *J'en ai les bras et les jambes coupés et le cœur au bord des lèvres* », a-t-il d'abord lancé, avant de poursuivre : « *Il faut vraiment que je garde mon calme. Ma fureur est à son comble. Que de souffrances et d'humiliations ! Le tableau est implacable.* »

La tirade de l'ex-chef de l'État s'appuie sur le travail de son équipe de défense, et plus particulièrement de l'un de ses cinq avocats, Tristan Gautier, qui a exploité ces dernières semaines une clé USB abritant les archives numériques de [l'intermédiaire Ziad Takieddine](#).

Cette clé, disponible dans les scellés du dossier depuis 2013 et théoriquement accessible à Nicolas

Sarkozy depuis sa première mise en examen en 2018, a été surnommée par les enquêteurs de la police judiciaire la « clé TAK ». Son contenu avait permis les premières révélations de *Mediapart*, en 2011, sur l'affaire libyenne dans le cadre d'une série d'articles intitulée « [Les documents Takieddine](#) ».



Nicolas Sarkozy quittant le tribunal de Paris, le 29 avril 2026.

© Photo Bastien Ohier / Hans Lucas via AFP

Nicolas Sarkozy affirme détenir aujourd'hui la preuve que Ziad Takieddine versait des fonds à Mohamed Senoussi, le fils d'Abdallah Senoussi, beau-frère de Kadhafi, chef des services secrets militaires libyens et personnage central du dossier, actuellement jugé devant la cour d'appel de Paris. Néanmoins, ce n'est pas une découverte pour les lectrices et lecteurs de *Mediapart* qui avait consacré à ces mouvements de fonds entre Takieddine et le fils Senoussi [un article publié](#)... le 12 août 2011.

Mais pour Nicolas Sarkozy, c'est un nouveau joker après [sa condamnation](#) en première instance à cinq ans de prison pour association de malfaiteurs. Voici la preuve, a-t-il assuré à ses juges, que les affaires libyennes de Ziad Takieddine n'étaient qu'une boucle fermée dont le théorème frauduleux peut se résumer comme suit : le régime Kadhafi versait des fonds à l'intermédiaire pour des prestations (sur des contrats d'armement, du nucléaire, pour du lobbying par exemple), mais il en redistribuait ensuite tout ou partie au clan Senoussi. Ce que l'on appelle aussi des rétrocommissions.

## Coup de poker

Les chiffres volent haut : ce sont, au total, 2,9 millions d'euros que les Senoussi auraient détournés, avec la complicité de Takieddine, sur les 6 millions que ce dernier a perçus du régime en 2006 par le biais d'une société offshore baptisée Rossfield, domiciliée dans les îles Vierges britanniques, avec un compte au Liban.

La proportion est substantielle : « 50 %, rendez-vous compte ! », a tonné Nicolas Sarkozy. Et pendant que le prévenu s'indignait, ses avocats projetaient sur l'écran géant installé dans la salle d'audience des tableaux agrémentés de fichiers Excel, de factures et de relevés bancaires.

« Il y a désormais la solution de l'énigme : l'argent prétendu de la campagne, c'est l'argent des yachts et des avocats de la famille Senoussi », a ainsi clamé l'ancien président à la barre, au sujet de la société Rossfield, que l'accusation voit pour sa part comme la boîte noire de la corruption franco-libyenne présumée. Mais dans l'esprit de l'ancien président, s'il est démontré que Rossfield avait une autre finalité, plus de corruption, plus d'affaire, plus rien.

La démonstration, qui se veut indiscutable, permet de faire passer au second plan les lettres assassines de Claude Guéant sur lesquelles Nicolas Sarkozy venait d'être interrogé ce même mardi 28 avril. Et du côté des bancs de la défense, l'idée fédère les prévenus. Même l'avocat de l'ancien bras droit de Nicolas Sarkozy, pourtant en rupture de ban avec lui, paraît convaincu de la piste des « rétrocommissions ». « C'est un élément extrêmement important », a ainsi commenté M<sup>e</sup> Philippe Bouchez El Ghozi au micro de France Info.

La réalité est pourtant moins évidente qu'un coup d'audience. *Mediapart* s'est plongé dans les pièces fournies par la défense de Nicolas Sarkozy, ainsi que dans le dossier d'instruction, les archives numériques de Ziad Takieddine et le maquis de ses comptes bancaires. Il en ressort que le tableau d'ensemble relève d'une construction qui repose sur des calculs hasardeux (et parfois même fantaisistes), des omissions magistrales et un raisonnement finalement trompeur.

Il y a, pour bien comprendre ce qui ressemble fort à un coup de poker dans les tout derniers jours des débats

consacrés au fond du dossier par la cour d'appel, l'essentiel et l'accessoire.

## Trois sommes distinctes

L'essentiel, d'abord. Les 3 millions de frais au bénéfice de Mohamed Senoussi apparaissent dans plusieurs fichiers Excel de Takieddine, sous les intitulés « *List of spendings – Mohamed* » (« liste des dépenses ») et « *Moh* » (pour « Mohamed »). Ils se déclinent en trois sommes distinctes : 1 999 850 euros, 400 000 euros et 600 000 euros, entre septembre 2007 et janvier 2008.

Contrairement aux affirmations de Nicolas Sarkozy, ces 3 millions ne correspondent en rien à la moitié des 6 millions libyens touchés par Takieddine sur Rossfield. Il est très facile de s'en convaincre : la première salve de 1 999 850 euros\*, citée dans le fichier de la clé « TAK », apparaît à la virgule près sur un compte de l'intermédiaire ouvert au Liban, en l'occurrence à la Ahli International Bank. *Idem* pour les 400 000 et 600 000 euros suivants.

Se peut-il que ces sommes parvenues à la Ahli International Bank proviennent de Rossfield ? Impossible. La comptabilité de Rossfield est disponible et elle montre sans ambiguïté qu'il n'y a aucun de ces trois mouvements financiers qui sort de ses comptes aux dates indiquées.

Dans leur rapport de synthèse signé en août 2023 (aussi appelé « ordonnance de renvoi »), les juges d'instruction avaient d'ailleurs expliqué, s'agissant de ces mêmes flux découverts sur le compte de Takieddine à la Ahli International Bank, que « *les justificatifs [...] n'ont pas été obtenus et l'émetteur est inconnu* ». L'argent provient-il de Senoussi père pour son fils, par l'entremise de Ziad Takieddine, qui serait devenu une sorte de « nounou comptable » du jeune homme (ils habitaient alors tous les deux à Londres) ? Provient-il d'une société ? Impossible à dire.

Il n'est pas difficile en revanche d'imaginer que l'intermédiaire se soit rapproché et mis au service du fils Senoussi pour gagner la confiance de son puissant père, rouage central du régime Kadhafi, que les deux plus proches collaborateurs de Nicolas Sarkozy, Claude Guéant et Brice Hortefeux, ont rencontré

clandestinement à l'automne 2005 à Tripoli, en compagnie de Takieddine.

Quoi qu'il en soit, une première conclusion s'impose : les frais bénéficiant à Mohamed Senoussi sont couverts par quelqu'un qui envoie les sommes afférentes à Ziad Takieddine à cette seule fin, sur une cagnotte *ad hoc*.

C'est tout l'inverse d'un détournement et d'une rétrocommission. Et cela n'a aucun lien avec les 6 millions libyens de Rossfield en 2006. Ni avec les 4,4 millions libyens supplémentaires que Takieddine va toucher à partir de 2007, en lien avec un contrat de surveillance vendu par une société française, Amesys, au régime de Tripoli.

### **Tournant ou coup de com ?**

Les inexactitudes, pour ne pas dire les incohérences, ne s'arrêtent pas là. Au soutien d'une autre partie de sa thèse, qui consiste à prouver que l'argent de Rossfield ne sert qu'aux dépenses personnelles de Takieddine, quand il n'est pas détourné par le fils Senoussi, la défense de Nicolas Sarkozy reprend en appel une explication déjà formulée, en vain, en première instance.

De quoi s'agit-il ? Parmi les versements réalisés par Rossfield, il en apparaît de nombreux, pour un total de 1,285 million d'euros entre février 2006 et avril 2007, au profit d'une société dénommée Select Invest Group. Cela correspondrait à la rétrocession par Ziad Takieddine de 5 % de ses commissions sur le marché Amesys au

bénéfice du patron de Select Invest Group, qui l'aurait aidé dans les négociations, selon ses dires.

Fait notable : Nicolas Sarkozy considère désormais comme crédibles les propos de Takieddine, après avoir longtemps qualifié l'intermédiaire de « *fou* ».

Toutefois, le raisonnement est plus qu'acrobatique : en 2006, Ziad Takieddine peut difficilement rétrocéder des commissions Amesys qu'il ne touchera qu'à partir d'avril 2007 et de manière échelonnée ensuite en 2008, par ailleurs sur d'autres comptes que celui de Rossfield.

Nicolas Sarkozy doit être interrogé lundi 4 mai par la cour, les procureures et les avocats (des parties civiles et de la défense) sur les « *découvertes* » de son équipe.

Mais il a déjà fait ce qu'il maîtrise le mieux : un coup de communication qui repose sur la formulation d'une hypothèse qu'il présente comme un postulat inattaquable et dont il tire avec une force de conviction presque brutale des conclusions en affirmant que sa démonstration est incontestable.

Il vient aussi, peut-être sans tout à fait s'en rendre compte, de donner beaucoup de valeur à la fameuse « clé TAK » dont il dénigrait pendant l'instruction et en première instance le contenu. Et pour cause : elle est à l'origine de toute l'affaire.

**Fabrice Arfi et Karl Laske**